



6 avril 2021

Ligne THT Chamoson-Chippis

Déplacement des pylônes dans les secteurs Grône et Chalais

Depuis 2018, l'Etat du Valais négocie avec Swissgrid SA le déplacement de quatre pylônes à Grône et d'un pylône à Chalais de la ligne THT Chamoson-Chippis. Une convention a été signée dans ce but. L'avant-projet technique, élaboré par des bureaux d'ingénieurs mandatés par le Canton, et déposé auprès de Swissgrid SA sera examiné par cette dernière. Toutefois, au vu de l'avancement actuel, Swissgrid SA annonce que le déplacement des pylônes ne pourra se faire qu'après la mise en service du tracé initial validé par le Tribunal fédéral. En collaboration avec les communes, l'Etat du Valais finalisera les études de déplacements de ces pylônes.

En juin 2018, le Conseil d'Etat s'est prononcé favorablement au déplacement de cinq pylônes de la future ligne 380 kW Chamoson-Chippis, dans la région de Grône et Chalais. Il a approuvé le financement d'étude et mandaté le Département des finances et de l'énergie (DFE) de mener les discussions avec Swissgrid SA. Après les études géologiques, qui ont démontré la faisabilité technique d'un déplacement, l'Etat du Valais a obtenu, à fin 2018, de Swissgrid SA, un accord de principe sur l'étude d'un projet de déplacement, signé le 24 janvier 2019. Il a été convenu que ce déplacement se fera dans le cadre d'une nouvelle procédure, parallèlement avec la construction du tracé initial afin de ne pas entraver la réalisation de la ligne autorisée.

En collaboration avec les autorités fédérales et les communes concernées, plusieurs variantes ont été étudiées. Le 1^{er} mars dernier, le Département des finances et de l'énergie a déposé l'avant-projet technique, élaboré par des bureaux d'ingénieurs mandatés par le canton, auprès de la direction de Swissgrid SA. Il devra être complété par une étude mécanique détaillée, les autorisations des propriétaires, et une nouvelle autorisation de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI). La durée d'une telle procédure est estimée entre dix-sept et vingt mois.

Dans sa prise de position, Swissgrid SA indique que l'urgence du projet pour la production de la centrale de pompage turbinage de Nant de Drance et pour l'augmentation de la sécurité du réseau entre Chamoson et Chippis ne permet toutefois pas de retarder la mise en service en avril 2022 de la ligne autorisée. Swissgrid SA ne peut donc entrer en matière sur le déplacement proposé qu'après la mise en service de la ligne initiale autorisée. Les travaux de construction seront repris dans le courant du mois d'avril 2021.

En collaboration avec les communes, l'Etat du Valais, qui s'est investi dans ce projet, finalisera les études de déplacements de ces pylônes demandées par Swissgrid SA.

Personne de contact

Roberto Schmidt, Chef du département des finances et de l'énergie, tél. 079 220 32 29

